



Cotisation économique territoriale / taxe professionnelle

Par **Fanny**, le **29/11/2010** à **15:41**

Bonjour,

Je suis actuellement ostéopathe sous le régime de micro BNC, cela fait un an et demi que je travaille et je ne travaille qu'en remplacement.

Or je viens de recevoir la cotisation économique territoriale qui remplace la taxe professionnelle, celle-ci est exorbitante...

Si j'ai bien tout compris cette nouvelle taxe est en quelque sorte une taxe foncière professionnelle que l'on paye en fonction du local que l'on occupe. En tant que remplaçante, je n'ai aucun local et pourtant on me dit que je dois m'acquitter de cette taxe...

Est-ce normal que je doive la payer alors que mon entreprise n'est qu'une personne physique et que je n'ai aucun local ?

Merci d'avance de l'aide que vous pourrez m'apporter.
Cordialement.

Fanny L

Par **mimi493**, le **30/11/2010** à **16:42**

Et oui, c'est la surprise du chef de cette année.

<http://www.publicsenat.fr/lcp/politique/auto-entrepreneurs-mal-deja-fait-57900>
(lisez, ça parle aussi des micro)
a priori, ça s'assoit sur le siège social de votre entreprise, qui doit être votre domicile.

Par **Fanny**, le **01/12/2010** à **11:18**

Merci infiniment, de m'avoir répondu, et de l'avoir fait aussi rapidement c'est très gentil a vous.

Cordialement,

Fanny